Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 056-215602194-20260331-2026_03_022-DE

St GUYOMARD

République Française
Morbihan

Extrait du registre des délibérations de la Commune de Saint-Guyomard séance du 31/03/2026

Date de la convocation
26/03/2026

Date d'affichage

Nombre de membres
Afférents au Conseil municipal : 15
En exercice : 15
Votants : 15

L' an deux mil vingt six et le trente et un Mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Guyomard, dûment convoqué, s' est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Maurice BRAUD, Maire.

Présents : M. Maurice BRAUD, Nancy BONCHE, Anthony JEGAT, Claude POREZ, Didier NURIT, Franck LAMOUR, Pascal LE BIGAUD, Pascaline LEYGNAC, Christophe LE DUIGO, Lydia GUYOT, Yannick PARCHEMIN, Anne-Sophie BURBAN, Marie SAMEDI, Adeline DRÉANO.

Excusée : Marie MOREAU a donné procuration à M. Claude POREZ.

Nancy BONCHE a été élue secrétaire de séance.

Objet : Règlement intérieur du conseil municipal

Réf : 2026-03-022

A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation dans les communes de plus de 1 000 habitants.

Le règlement actuel reste valide jusqu'à l'établissement du nouveau règlement intérieur.

Le règlement intérieur permet de régir le fonctionnement du conseil municipal et de compléter les dispositions législatives et règlementaires. La définition du contenu est libre mais doit obligatoirement mentionnée certaines dispositions.

Le règlement intérieur actuel doit être revu afin d'intégrer les évolutions législatives et règlementaires.

M. le Maire propose de former un binôme composé de Nancy BONCHE et de Anne-Sophie BURBAN qui aura la charge de la révision du règlement. Une version de travail devra être transmise au maire, a minima 10 jours avant un prochain conseil municipal.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait certifié conforme,

MAIRIE DE St-GUYOMARD (56 Morbihan)